



Litige sur une cloture non mitoyenne

Par **toupitou16_old**, le **05/07/2007** à **19:30**

bonjour a vous,
nous avons un voisin dans notre residence secondaire qui est proprietaire de
la cloture qui separe les deux terrains.
cette cloture a ete detruite pendant la tempete de 1999.
peut il nous obliger a participer aux frais pour sa reconstruction alors que cette cloture ne
nous appartient pas?
merci d'eclairer ma lanterne